

**FICHE 1
PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Conformément à la circulaire départementale du 08 novembre 2023, les disponibilités sont accordées pour 1 année scolaire et peuvent ensuite être renouvelées dans les conditions prévues ci-après.

| DISPONIBILITE ACCORDEE SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE | | |
|--|-----------------------------|---|
| MOTIF | DUREE TOTALE MAXIMUM | PIECES JUSTIFICATIVES CONDITIONS PARTICULIERES |
| Études ou Recherches | 6 années | Certificat de scolarité pour l'année sollicitée Courrier motivé |
| Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L-351-24 du code du travail | 2 années | Attestation récente de création Courrier motivé |

| DISPONIBILITE DE DROIT | | |
|---|---|---|
| MOTIF | DUREE | PIECES JUSTIFICATIVES CONDITIONS PARTICULIERES |
| Exercer un mandat d'élu local | Durée du mandat électif | Attestation d'élu ou tout document permettant de justifier de l'élection |
| Se rendre en outre-mer ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants | 6 semaines maximum par agrément | Agrément délivré par un service de l'Ase |
| Soins : - au conjoint - à un enfant - à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne | Renouvelable tant que la présence d'une tierce personne est justifiée | Copie du livret de famille ou du PACS Certificats médicaux récents |
| Élever un enfant de moins de 12 ans | Renouvelable jusqu'aux 12 ans de l'enfant | Copie du livret de famille |
| Suivre son conjoint ou son partenaire pacsé lorsque celui-ci doit établir son domicile dans un lieu éloigné pour des raisons professionnelles | Renouvelable sans limitation, tant que la condition est remplie | Copie du livret de famille ou copie du PACS Attestation récente d'emploi du conjoint dans un autre département |